



Conseil économique et social

Distr. générale
6 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Groupe de travail des effets

Première session conjointe*

Genève, 14-18 septembre 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis dans les inventaires des émissions et autres questions relatives aux émissions : amélioration des données d'émissions

Inventaires et projections des émissions**

Rapport des Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions

Résumé

L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a pour mandat de fournir une bonne assise scientifique à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, particulièrement dans le domaine des inventaires et des projections des émissions (voir ECE/EB.AIR/68, annexe III, appendice III). Afin d'aider l'EMEP à s'acquitter de son mandat, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions est chargée de présenter chaque année à l'Organe exécutif de l'EMEP une synthèse des progrès réalisés, ainsi que des messages et des recommandations utiles à l'élaboration de politiques (ECE/EB.AIR/122/Add.2, point 1.4.7).

* L'Organe exécutif de la Convention a décidé qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe devraient tenir des réunions communes afin de parvenir à une meilleure intégration et coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention [ECE/EB.AIR/122, par. 47 b)].

** Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Dans le cadre de ce mandat, le présent rapport rend compte des progrès réalisés et des conclusions formulées à la vingt-huitième réunion de l'Équipe spéciale (Milan, 11-14 mai 2015), conformément au plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ibid., points 1.4.5, 1.4.6, 1.4.7, 1.5.1 et 3.4).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	4
II. Réunion annuelle de l'Équipe spéciale en 2015	4–35	4
A. Organisation et planification	4–5	4
B. Participation	6–7	5
C. Examen des travaux menés au titre de la Convention	8–9	5
D. Notification et qualité des données d'émission, examens scientifiques et examens des ajustements	10–14	5
E. Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques	15–17	6
F. Émissions provenant des installations de combustion et des entreprises	18–20	7
G. Émissions provenant des transports routiers et des engins mobiles non routiers	21–23	7
H. Émissions provenant de l'agriculture et de la nature	24–26	
I. Projections des émissions	27–28	7
J. Mise en commun de bonnes pratiques	29–30	8
K. Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement	31	8
L. Questions diverses	32–33	9
M. Travaux futurs	34–35	9
 Annexe		
Conclusions de l'atelier de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement consacré à l'améliorations des estimations d'émissions de carbone noir et réduction		11

I. Introduction

1. Dans le cadre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions aide l'EMEP à fournir une bonne assise scientifique à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ci-après la Convention) dans le domaine des inventaires et des projections des émissions. Les travaux de l'Équipe spéciale sont organisés et dirigés par les Coprésidents, M. C. Dore (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. M. Adams [Agence européenne pour l'environnement (AEE)] et M^{me} K. Saarinen (Finlande). De plus, les responsables de groupes d'experts coordonnent les travaux relatifs aux émissions dans quatre domaines techniques spécifiques, à savoir : a) combustion et industrie; b) transport et engins mobiles; c) agriculture et nature; et d) projections des émissions. L'objectif de ces travaux est d'aider les Parties à la Convention à communiquer les données d'émission et les projections des émissions de polluants atmosphériques, notamment en sélectionnant les informations pertinentes pour la mise à jour et l'amélioration du *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques* (Guide EMEP/AEE)¹.

2. Les Coprésidents et les responsables de groupes d'experts ont tenu une réunion de gestion et de planification le 11 février 2015. Ils ont examiné le plan de travail de l'Équipe spéciale et ont entrepris les préparatifs de sa réunion annuelle.

3. La réunion annuelle constitue la principale activité annuelle de l'Équipe spéciale. Les conclusions et recommandations formulées à cette occasion sont exposées en détail dans les sections ci-après du présent rapport.

II. Réunion annuelle de l'Équipe spéciale en 2015

A. Organisation et planification

4. La vingt-huitième réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a eu lieu les 11 et 12 mai 2015 à Milan (Italie). La réunion de l'Équipe spéciale, qui est un organe subsidiaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) de la Commission économique pour l'Europe (CEE), s'est tenue conjointement avec une réunion du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) de l'AEE. Elle a été suivie par un atelier scientifique les 13 et 14 mai, organisé conjointement avec le Département de l'énergie et l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, qui ont présenté les derniers résultats de la recherche et les travaux concernant les estimations, la modélisation et les technologies de réduction des émissions de carbone noir. On trouvera les conclusions de cet atelier commun dans l'annexe au présent rapport. Les communications et documents se rapportant à la réunion de l'Équipe spéciale et à l'atelier peuvent être consultés en ligne².

5. Les trois Coprésidents ont présidé conjointement la réunion et les responsables des groupes d'experts ont présidé les séances techniques consacrées aux quatre domaines d'activité techniques définis (voir par. 1).

¹ Voir : <http://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2013> (en anglais uniquement).

² À consulter à l'adresse : <http://www.tfeip-secretariat.org/meetings> (en anglais uniquement).

B. Participation

6. Plus de 150 participants inscrits à la réunion annuelle de l'Équipe spéciale représentaient 49 pays et organisations internationales, parmi lesquels le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de l'EMEP, l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (ESMM), l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ESAR) et la Commission européenne. L'AEE était représentée par plusieurs membres de son personnel ainsi que par des employés de son Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques. Plusieurs représentants du secteur des entreprises étaient également présents.

7. Les États-Unis ont financé la participation de représentants de la Russie et de pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale afin qu'ils puissent prendre part à l'atelier. Ce financement leur a également permis d'assister à la réunion de l'Équipe spéciale qui le précédait.

C. Examen des travaux menés au titre de la Convention

8. Le secrétariat de la CEE a informé les participants des travaux récents menés au titre de la Convention et les Coprésidents ont présenté les contributions de l'Équipe spéciale aux dernières sessions de l'Organe directeur de l'EMEP et de l'Organe exécutif de la Convention, notamment sur les directives applicables aux ajustements. Un représentant de la Commission européenne a présenté une mise à jour du train de mesures en faveur d'un air pur³ et a expliqué que des négociations étaient en cours entre la Commission, les États membres de l'UE et le Parlement européen.

9. Les Coprésidents ont souligné que l'Équipe spéciale avait amélioré le dialogue avec certains groupes opérant dans le cadre de la Convention. Toutefois, faute de ressources suffisantes, il n'avait pas été possible de renforcer les liens avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation jusqu'à ce jour, mais cette question avait maintenant été identifiée comme étant prioritaire par les présidents des deux groupes qui étudieront les possibilités d'une coopération commune.

D. Notification et qualité des données d'émission, examens scientifiques et examens des ajustements

10. Le représentant du CIPE a présenté un état récapitulatif des notifications d'émissions reçues en 2015. L'Équipe spéciale a relevé avec satisfaction que toutes les Parties, sauf une, avaient utilisé les nouveaux modèles NFR2014 dès cette première année de communication des données conformément aux Directives révisées pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/125) et que 25 Parties avaient volontairement communiqué des estimations d'émissions de carbone noir.

11. Toutefois, certains problèmes importants liés à la qualité demeurent évidents dans les données d'émissions communiquées. C'est un phénomène qui, concernant les communications, perdure depuis plusieurs années et l'Équipe spéciale a souligné combien il importait de notifier des données d'émission d'une qualité suffisante. Les Coprésidents soulèveront cette question à la première session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets en septembre 2015.

³ Voir : http://ec.europa.eu/environment/air/clean_air_policy.htm.

12. Le Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques de l'AEE a entrepris une évaluation des actuels processus d'examen scientifique (« étapes 1, 2 et 3 ») des inventaires d'émissions dans le cadre de la Convention et les résultats en ont été examinés. L'Équipe spéciale a conclu que les examens des étapes 1 et 2 permettent vraiment de réaliser une vérification importante de l'assurance de la qualité/du contrôle de la qualité (AQ/CQ) sur les ensembles de données des inventaires nationaux d'émissions communiqués, même si les vérifications effectuées ne sont pas toujours un facteur clef d'amélioration des inventaires d'émissions par les Parties. Aussi, bien qu'il soit possible d'améliorer les vérifications, cette amélioration est limitée par les détails des informations communiquées. Il a été relevé que les résultats des étapes 1 et 2 ne sont généralement pas utilisés dans les examens de l'étape 3.

13. L'importance du processus d'examen de l'étape 3 était largement reconnue, mais il a été conclu que l'examen quinquennal actuel était totalement inadéquat pour stimuler et évaluer l'amélioration des inventaires. Il a été jugé bon que la fréquence potentielle des examens soit déterminée à la lumière de la qualité des inventaires des émissions d'une Partie donnée. Il a également été convenu qu'une procédure de suivi devrait être mise en place afin que les recommandations soient convenablement prises en compte par les Parties. L'Équipe spéciale a décidé que les Coprésidents soulèveraient cette question à la première session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets et entreprendraient un examen des « Méthodes et procédures à suivre pour l'examen technique des inventaires des émissions de polluants atmosphériques communiqués dans le cadre de la Convention et de ses protocoles » établies en 2007 (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16) conjointement avec le CIPE et, si nécessaire, présenteraient une proposition de mise à jour à la réunion de l'Équipe spéciale de mai 2016.

14. Les Coprésidents ont présenté une mise à jour de l'état d'avancement des directives applicables en matière d'ajustements, y compris les décisions prises par l'Organe exécutif (décembre 2014). Des observations sur les directives existantes avaient été reçues des Parties, et l'Équipe spéciale était convenue de révisions dont la réalisation serait confiée aux Coprésidents.

E. Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques

15. L'année 2016 est une année d'actualisation triennale du Guide EMEP/AEE, et les préparatifs sont déjà en cours pour cette tâche.

16. La Commission européenne finance un projet qui produira des informations et des chapitres mis à jour pour être incorporés dans le Guide EMEP/AEE. Un représentant de la Commission européenne et de l'équipe chargée du projet ont fourni un résumé du plan de travail aux fins du projet et souligné en particulier les échanges avec l'Équipe spéciale. Celle-ci a remercié la Commission européenne pour le soutien qu'elle apporte à l'élaboration du Guide et a décidé d'appuyer et est convenue d'appuyer le projet dans la mesure où les ressources le lui permettront. Des discussions détaillées ont été prévues au cours des sessions des groupes d'experts.

17. L'Équipe spéciale est convenue de former des groupes spéciaux, en tant que de besoin, pour réviser les projets de chapitres du Guide produits par l'équipe de la Commission européenne qui en était chargée. Le guide actualisé sera présenté, afin qu'il soit approuvé sur le plan technique, à la réunion de mai 2016 de l'Équipe spéciale en vue de son adoption ultérieure par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets au cours de leur deuxième session conjointe, en septembre 2016.

F. Émissions provenant des installations de combustion et des entreprises

18. Plusieurs exposés techniques ont été présentés, notamment : les résultats d'un atelier sur le système de maillage des émissions organisé par l'équipe de la base EDGAR (Base de données sur les émissions pour la recherche sur l'atmosphère à l'échelle mondiale), des estimations d'émissions sensiblement accrues provenant de la combustion de bois en Italie et les méthodes de désagrégation spatiale des émissions de mercure en Pologne.

19. Les discussions avec des représentants du Groupement de l'industrie européenne des solvants se sont poursuivies. Les estimations des émissions provenant des entreprises restent inférieures aux estimations découlant des inventaires nationaux, et des travaux sont en cours pour en identifier les causes.

20. L'équipe du projet du Guide de la Commission européenne a présenté l'approche prévue pour les tâches relatives aux petits foyers de combustion, aux facteurs d'émission des particules (PM), aux oxydes et au dioxyde de soufre (SO_x/SO₂) et aux indicateurs de carbone noir. L'Équipe spéciale est convenue de contribuer à l'étape de collecte de données du projet en fonction des ressources disponibles.

G. Émissions provenant des transports routiers et des engins mobiles non routiers

21. Il a été noté que le chapitre du Guide sur les engins mobiles non routiers a été actualisé, mais les avancées concernant les directives relatives à la spéciation des « composés organiques volatils non méthaniques » (COVNM) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HPA) ont été limitées faute de ressources suffisantes. Une nouvelle version du modèle COPERT pour le calcul des d'émissions liées aux transports est prévue en 2016 et sera réalisée par le Centre thématique européen de l'AEE sur l'air et les changements climatiques.

22. EUROCONTROL a fourni les détails de son modèle de surveillance des émissions liées au trafic aérien et le Centre commun de recherche a présenté des informations sur les nouvelles technologies d'innovation écologique afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant des véhicules routiers.

23. L'équipe de la Commission européenne chargée du projet en rapport avec le Guide a présenté la démarche prévue pour actualiser les directives applicables aux engins mobiles non routiers (EMNR). Plusieurs difficultés ont été identifiées et l'Équipe spéciale a offert de soutenir les travaux dans la mesure des ressources disponibles.

H. Émissions provenant de l'agriculture et de la nature

24. L'équipe de la Commission européenne chargée du projet en rapport avec le Guide a présenté la démarche adoptée et les progrès accomplis à ce jour pour actualiser de nombreuses parties des chapitres du Guide relatifs à l'agriculture. L'Équipe spéciale collabore étroitement avec l'équipe chargée du projet, a offert une contribution à l'étape de la collecte des données et soutiendra le projet dans la mesure où ses ressources le lui permettront.

25. La documentation sur les émissions d'ammoniac provenant des engrais a été réexaminée et une méthodologie fait actuellement l'objet d'une révision. Une consultation avec des spécialistes de la modélisation est prévue dans le cadre des mises à jour des émissions de NH₃ provenant des récoltes sur pied.

26. Les coefficients d'émission d'origine agricole et « semi-naturelle » dans le cas des émissions indirectes d'oxyde d'azote (NO) et d'oxyde nitreux (N₂O) ont été comparés et il est prévu de les améliorer. Les émissions de NH₃ imputables au biogaz qui relèvent du secteur agricole ont été prises en considération et il est prévu d'élaborer une méthodologie.

I. Projections des émissions

27. Les résultats d'un récent rapport de l'AEE portant sur les projections considérées rétrospectivement et montrant les larges variations dans les projections communiquées par le passé pour 2010 ont été examinés, et il a été conclu que les Parties doivent communiquer davantage d'informations à l'appui de leurs projections des émissions afin d'améliorer la transparence concernant les méthodologies et les incertitudes.

28. Le chapitre du Guide EMEP/AEE relatif aux projections sera actualisé afin d'indiquer des pratiques optimales pour la communication d'informations à l'appui des projections, expliquer combien il importe de fournir des scénarios pour les analyses de sensibilité et inclure des informations sur les systèmes nationaux de projection des émissions.

J. Mise en commun de bonnes pratiques

29. La Finlande a présenté la façon dont l'inventaire national incorpore des informations sur les sources ponctuelles dans l'inventaire national des émissions. L'Équipe spéciale a examiné plusieurs exemples de bonnes pratiques.

30. L'Espagne a présenté les résultats d'un projet qui consistait en une grande campagne de mesure des émissions provenant de l'utilisation de la biomasse dans les poêles domestiques/utilisés dans les habitations. Ces résultats englobaient des estimations des émissions provenant d'une série de polluants, le fractionnement des PM en carbone organique et carbone élémentaire et les marqueurs chimiques potentiels pour la contribution de la combustion de la biomasse aux PM.

K. Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement

31. Dans leurs exposés, des représentants de l'AEE et de son Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques ont décrit les projets récents et les activités concernant le réseau EIONET en général, et ont notamment communiqué :

- a) Les informations les plus récentes concernant les activités en rapport avec l'AEE et le réseau EIONET;
- b) Les conclusions d'un rapport récemment publié évaluant des projections d'émissions antérieures communiquées par les États membres comme le prévoit la législation de l'UE relative à la pollution atmosphérique et aux gaz à effet de serre;
- c) Un bref résumé des problèmes rencontrés par l'UE lors de la compilation des inventaires des émissions de 2015 au titre de la Convention.

L. Questions diverses

32. L'Équipe spéciale a remercié les Parties, et tout particulièrement l'Union européenne (par l'entremise de l'AEE), la Finlande et le Royaume-Uni, pour le soutien apporté à ses travaux.

33. L'Équipe spéciale a aussi remercié sincèrement ses hôtes : le Conseil commun de la recherche de l'UE, Regione Lombardia et ARPA Lombardia et a exprimé sa gratitude à l'AEE dont le soutien financier avait permis aux représentants de l'EIONET de participer à la réunion.

M. Travaux futurs

34. L'Équipe spéciale a passé en revue le plan de travail actuel et les mesures à prendre à la suite de la réunion. Il a été convenu de réaliser diverses activités, les questions prioritaires étant les suivantes :

1) Activités permanentes

a) Organiser chaque année une réunion et un atelier de l'Équipe spéciale pour contribuer à étoffer le Guide EMEP/AEE et mettre en commun les meilleures pratiques;

b) Servir de point de contact pour des débats techniques suivant plusieurs modes de communication (y compris par l'utilisation de différentes ressources en ligne);

c) Promouvoir et appuyer les efforts visant à fournir des informations actualisées à intégrer dans le Guide EMEP/AEE en cherchant des données dans la documentation et en travaillant en collaboration avec d'autres équipes spéciales et centres créés au titre de la Convention, en fonction des ressources disponibles.

2) Autres point essentiels du programme de travail

a) Collaborer avec l'EMEP afin de trouver une solution pratique aux problèmes persistants liés aux ressources nécessaires pour la maintenance du Guide EMEP/AEE, le financement de la troisième étape des examens scientifiques des inventaires d'émissions et le financement des examens du respect des ajustements des inventaires d'émissions;

b) Entreprendre une mise à jour complète de la version 2016 du Guide EMEP/AEE, notamment en fournissant un appui à l'équipe de la Commission européenne chargée projet;

c) Mettre à jour les directives applicables aux ajustements en s'appuyant sur les observations communiquées par les Parties et selon les instructions de l'Organe exécutif;

d) Étudier la nécessité d'actualiser le document ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16 relatif aux Méthodes et procédures pour les examens des inventaires des émissions et présenter les conclusions à la réunion de 2016 de l'Équipe spéciale;

e) Améliorer la communication et la collaboration avec d'autres équipes spéciales et centres créés en vertu de la Convention et notamment : établir un groupe de travail commun avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (ESMM), établir des liens avec le Centre de synthèse météorologique–Est (CSM–E) et le Centre de synthèse météorologique–Ouest (CSM–O) de l'EMEP et soutenir l'initiative du secrétariat en vue de mener des activités de renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en fonction des ressources disponibles.

3. Points du programme de travail à caractère incitatif

35. Ces points ne sont pas financés à l'heure actuelle; ils seront compilés et diffusés pour former le programme de maintenance et d'amélioration du Guide. Celui-ci rassemblera les directives nouvelles et/ou actualisées pour une série de sources et prévoira une action une tâche pour améliorer la communication des émissions des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

Annexe

Conclusions de l'atelier de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement consacré à l'amélioration des estimations et de la réduction des émissions de carbone noir

1. L'atelier de 2015 de l'Équipe spéciale, consacré aux méthodes utilisées actuellement pour estimer les émissions de carbone noir s'est déroulé les 13 et 14 mai 2015, juste après la réunion annuelle. Les exposés ont mis l'accent sur les dernières informations communiquées par les milieux scientifiques et ont fourni matière à discussion concernant les moyens d'harmoniser les définitions du carbone noir. L'atelier a bénéficié du soutien du Département de l'énergie et de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, du Centre de recherche conjoint de la Commission européenne, de Regione Lombardia et de l'Agence pour la protection de l'environnement de Lombardie (ARPA).

I. Jour 1

2. L'atelier a été ouvert par un représentant du Département de l'énergie des États-Unis qui a exposé dans ses grandes lignes le contexte général de la notification des émissions de carbone noir et a résumé les récentes initiatives menées sous l'égide du Conseil arctique et de la Convention.

3. L'Institut finlandais de l'environnement (SYKE) a fait le point des connaissances scientifiques et des travaux les plus récents menés dans le cadre du Conseil arctique et du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS) de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA).

4. Le Département de l'énergie des États-Unis et l'Université du Tennessee ont présenté deux programmes de modélisation des dépôts de carbone noir dans l'Arctique.

5. Des exposés ont porté sur la spéciation du carbone noir, et plus précisément sur les définitions et l'utilisation des termes « carbone noir », « carbone élémentaire » et « carbone organique ». Le Royaume-Uni a présenté les travaux en cours visant à actualiser le Guide EMEP/AEE pour l'établissement des inventaires d'émissions de carbone noir.

6. La technologie applicable aux émissions et les contrôles de la réduction des émissions de carbone noir ont fait l'objet d'exposés par les représentants : a) de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques; b) d'IIASA; c) d'EDF Énergie; et d) de SRI Atmosphere (Russie).

7. Des exposés ont été présentés sur les méthodes d'estimation et de réduction des émissions de carbone noir.

8. La première journée s'est terminée par une discussion animée par le Département de l'énergie des États-Unis. Certains secteurs spécifiques ont été considérés comme très importants dans la perspective des travaux de recherche et d'une meilleure compréhension à l'avenir. Il s'agissait notamment des données de mesure concernant les chaudières de petite ou moyenne taille et de la compréhension des émissions de carbone noir provenant des véhicules routiers à essence. L'établissement à l'avenir de liens et d'une collaboration entre les organes de la

Convention et d'autres groupes de recherche a été encouragé. Il a été suggéré d'ajouter une page spéciale aux sites web de l'Équipe spéciale ou du CIPE pour établir des liens en vue d'un partage des travaux de recherche récents ou en cours sur le carbone noir.

9. Les options pour améliorer le Guide EMEP/AEE ont été étudiées (dans la mesure des ressources disponibles) et il a été notamment suggéré :

a) D'inclure la méthodologie appliquée aux émissions de carbone noir pour des sources naturelles;

b) D'élaborer et d'inclure des profils de spéciation du carbone noir en appendices aux chapitres sur les secteurs;

c) D'apporter des éclaircissements et une définition concernant le carbone noir et la spéciation utilisée pour les coefficients d'émission existants;

d) De vérifier les coefficients d'émission actuels pour la combustion du gaz en torchère, ainsi que le texte à l'appui.

II. Jour 2

10. La matinée du deuxième jour a été consacrée aux toutes dernières estimations d'émissions établies et communiquées par les Parties et les régions. Des exposés ont porté sur a) l'état des notifications au titre de la Convention, b) une mise à jour du projet des pays nordiques sur les polluants climatiques de courte durée de vie, c) l'inventaire des émissions de carbone noir de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, et d) l'inventaire russe des émissions de carbone noir.

11. Un intervenant de la société Carbon Limits a fait un exposé consacré aux émissions de carbone noir et aux options technologiques dans les secteurs pétrolier et gazier.

12. Une séance de discussion de clôture a encouragé les Parties à continuer d'établir des inventaires et des programmes de mesure du carbone noir chaque fois que possible. Le secrétariat a noté que le nombre élevé de notifications pour la première année de rapports volontaires au titre de la Convention était un signe encourageant.

13. Les options envisageables pour inclure le carbone noir dans le processus d'examen annuel des inventaires de l'EMEP ont été examinées, mais n'ont pas été jugées adéquates à ce stade.

14. Des préoccupations ont à nouveau été exprimées au sujet du manque de définition cohérente du carbone noir. Les mesures appliquées portent tantôt sur le carbone noir (par classification optique) mais tantôt sur le carbone élémentaire (classification thermique). Certains participants ont estimé que des problèmes de cohérence risquaient de se poser à l'avenir faute d'un terrain d'entente, encore que des participants à la réunion ont également relevé que les incertitudes découlant des différences entre les définitions techniques du carbone noir seront moins importantes que les incertitudes générales suscitées par la mesure, la modélisation et l'incertitude liées aux inventaires des émissions du carbone noir.